



Appel à candidatures

Organisé par EuraMaterials



qui est membre des réseaux d'innovation Retis, EBN et IASP



Avec le soutien des partenaires publics d'EuraMaterials



Présentation

EuraMaterials organise l'**appel à candidatures (AAC) Écoresponsabilité** à destination des personnes voulant innover, créer leur entreprise et ainsi développer l'emploi en Métropole Européenne de Lille et en Région Hauts-de-France.

Il a pour objet d'accompagner et mener au succès les solutions innovantes en lien avec les domaines des industries de transformation des matériaux.

EuraMaterials est un cluster au service des industries de transformation des matériaux. Son équipe accompagne les porteurs de projets, les entreprises et les acteurs de la recherche, afin de leur permettre de trouver des solutions, performer et croître.

Membre des réseaux Retis, EBN et IASP, EuraMaterials est labellisé pôle de compétitivité, Parc d'Innovation Hauts-de-France et *Business Innovation Center* (EU-BIC) pour ses compétences d'accompagnement d'entreprises innovantes.

Éligibilité des candidatures

Profil du candidat

L'AAC Écoresponsabilité est ouvert à tout porteur de projet (personne physique¹) ayant pour ambition la création d'une entreprise innovante ou une start-up en région Hauts-de-France.

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet.

Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques, dont une seule peut être candidate à l'AAC ; les autres personnes

physiques constituent l'équipe décrite dans le dossier de candidature.

Les candidats portant un projet développé dans le cadre de leur scolarité ou de leur activité salariale doivent disposer de la liberté d'exploitation et s'en assurer au préalable auprès de leur établissement ou de leur employeur. Le dossier de candidature devra comporter l'accord portant sur la valorisation du projet dans le cadre d'une création d'entreprise.

¹Indépendamment de sa nationalité, de son statut, ou de sa situation professionnelle, sous réserve qu'elle remplisse les conditions légales et réglementaires requises pour la création d'une entreprise sur le territoire français.

Projet

L'innovation concernera un produit, un procédé, ou un service.

Le projet soumis devra utiliser des matériaux dans sa mise en œuvre. L'innovation créée induira le développement de solutions répondant aux enjeux de la sobriété énergétique et de la RSE, offrira un ou plusieurs facteurs différenciants, et trouvera sa place sur un marché applicatif.

Étapes de l'AAC et sélection

Les projets déposés à l'AAC Écoconception seront étudiés au fur et à mesure de leur réception.

La sélection des projets se fera en deux étapes :

1. Etude des dossiers par un comité de pré-sélection
2. Audition par un Comité d'Engagement et de Suivi (CES) composé de :
 - Membres de l'équipe d'animation EuraMaterials
 - Chefs d'entreprises issus du secteur matériaux
 - Financeurs privés et publics
 - Enseignants-chercheurs
 - Membre du centre scientifique et technique Centexbel

Le CES reste souverain et n'a pas à motiver ses décisions. Un résultat positif autorisera l'entrée en incubation du porteur de projet au sein de l'incubateur d'EuraMaterials, **Un cube Axel**.

Critères d'appréciation

La présélection des candidats s'appuie sur les indicateurs listés ci-dessous.

- Appréciation liée aux compétences, motivation, maturité de la vision stratégique.
- Appréciation liée à l'offre sur un marché économique.
- Appréciation liée à la cohérence et la structuration du projet.
- Appréciation liée aux ressources clés.

Il est à noter que seront privilégiés les projets :

- utilisant le moins possible de ressources naturelles ;
- avec une consommation énergétique maîtrisée ;
- avec une production minimum de déchets et/ou une gestion de fin de vie des matériaux utilisés.

Modalités de participation

Pour répondre à l'appel à candidatures, un dossier de candidature dûment rempli est à envoyer à l'adresse aac-incubateur@euramaterials.eu, au plus tard le vendredi 02 décembre 2022 17h00.

En complément, le candidat devra joindre au dossier :

- ce règlement signé,
- le CV du porteur de projet,
- le cas échéant, les CV des membres de l'équipe projet.

Remarque : le dossier de candidature doit être complété et transmis par le porteur de projet principal.

Les documents devront être remis en langue française et au format PDF.

Les candidats présélectionnés seront invités à préparer une audition devant le CES. L'ensemble des candidats sera informé par e-mail des résultats de la pré-sélection et se verra adresser des demandes d'informations complémentaires si besoin.

Déroulement de l'audition devant le Comité d'Engagement et de Suivi :

1. Présentation orale du projet avec support de type diaporama ou vidéo (10 minutes)
2. Echange avec les membres du CES (15 minutes)
3. Après délibération (confidentielle), les candidats auditionnés sont informés du résultat.

À la clé de cet AAC

Intégration du programme d'incubation-accélération Un cube Axel

Les lauréats de l'AAC intégreront le programme d'incubation Un cube Axel et pourront mobiliser les services suivants :

- Jusqu'à 12 mois d'hébergement au sein de l'incubateur EuraMaterials à Tourcoing (59), pour les porteurs de projets qui le souhaitent
- L'accès au réseau EuraMaterials des industries de transformation des matériaux
- L'évaluation du projet d'entreprise par des experts qualifiés
- Un accompagnement individualisé dans les domaines techniques, organisationnels, juridiques, financiers, industriels, commerciaux, ressources humaines (RH)
- Des formations adaptées aux besoins identifiés
- Une programmation d'animations (webinaires, ateliers, rencontres, salons...)
- De l'information et la mise en relation avec des partenaires industriels, gestionnaires, financiers et scientifiques (mentorat et parrainage)
- Un soutien logistique pour ceux qui le souhaitent : salle de réunion, matériel audio ou de visio-conférence...
- La mise en avant et le soutien en matière de communication pour les projets les plus prometteurs
- La possibilité de mobiliser un soutien financier de la Région Hauts-de-France :
 - Études de faisabilité jusqu'à 15 000 € (la décision de financement implique le passage du lauréat devant le Comité Régional d'Incubation)
 - Accès sous conditions au dispositif régional d'allocation aux porteurs de projet

Le programme

Un cube Axel propose un accompagnement adapté de plusieurs mois pour modéliser et structurer son projet, allant de l'étude de faisabilité à la création de sa structure juridique.

Confidentialité

Tous les projets restent confidentiels : aucune information ne sera communiquée à des tiers. Les membres du Comité de présélection et du Comité d'Engagement et de Suivi, ainsi que les

collaborateurs des organisations impliquées dans l'appel à candidatures, s'engagent par écrit à garder confidentielle toute information relative aux projets.

Droit applicable et traitement des litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige entre un candidat et EuraMaterials fera l'objet d'une démarche bilatérale

concourant à trouver un règlement à l'amiable. En cas de désaccord, le tribunal compétent sera saisi pour procéder au règlement du litige.

Données personnelles

EuraMaterials recueille des données personnelles dans le cadre de cet AAC. Elles sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès et de modification de vos données personnelles auprès d'EuraMaterials :

contact@euramaterials.eu

Information, communication et droit à l'image

En participant à ce cet AAC, les candidats acceptent d'être pris(e) en photo et/ou en vidéo dans le cadre de leur acceptation en incubation.

Ils autorisent EuraMaterials, à titre gratuit, à présenter leur image dans le respect des droits et de leur personne, pour toute diffusion et sur tous supports de communication (papiers et digitaux) illustrant ses activités. Autorisation valable pour le monde entier et sans limite de durée.

Force majeure et annulation de l'AAC

En cas de force majeure, EuraMaterials se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'appel à candidatures, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Informations et contacts

Toutes les informations sur l'AAC sont disponibles sur le site euramaterials.eu/uncubeaxel/aac.

Pour tous renseignements complémentaires :

Bruno ACCETTONE

bruno.accettone@euramaterials.eu

Tél: + 33 (0)6 07 44 40 47

Stéphan VÉRIN

stephan.verin@euramaterials.eu

Tél: + 33 (0)6 07 97 20 78

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :